

# La Voie à Suivre

Houkat

683



Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France  
 Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • hevratpinto@aol.com  
 Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France  
 Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • hevratpinto@aol.com

30 Sivan 5771 - 2 Juillet 2011

Rabbi David Pinto Chlita

## La mitsva de la vache rousse a pour but d'amener à un repentir complet

**I**est écrit (Bemidbar 19, 2-11) : « Ceci est un statut de la loi prescrite par Hachem... ils choisiront pour toi une vache rousse [...] Alors on brûlera la vache sous ses yeux [...] Celui qui aura brûlé la vache nettoiera ses vêtements dans l'eau [...]. Voici la règle, lorsqu'il se trouve un mort dans une tente : quiconque entre dans cette tente, et tout ce qu'elle renferme, sera impur durant sept jours. Quiconque touchera au corps d'un homme tué par le glaive ou mort naturellement, ou à un ossement humain ou à un sépulcre, sera souillé durant sept jours. »

Approfondissons les détails de cette mitsva : à quoi font allusion tous ces gestes et quelle est leur signification ? A quoi nous renvoie le choix de la vache (para en hébreu) et pourquoi doit-elle être rousse (adouma en hébreu) ? Pour quelle raison doit on la brûler et asperger l'homme impur de ses cendres ? De plus, nous devons comprendre pourquoi la Torah déclare impur pour une durée de sept jours celui qui est au contact d'un mort ou d'ossements et décrète que le processus de purification doit passer par l'aspersion des cendres de la vache rousse. Enfin, pourquoi le cohen qui brûle la vache purificatrice devient-il lui même impur ?

Nos Sages enseignent (Berakhot 5a) : « Si des malheurs nous frappent, nous devons examiner nos actes. Si nous ne trouvons rien à nous reprocher, nous attribuerons ces souffrances au fait d'avoir délaissé l'étude de la Torah. » A l'époque du Temple, quiconque entrait en contact avec un mort était déclaré impur. Or la Torah nous enjoint d'être pur (Vayikra 19, 2). Par conséquent, celui qui se trouvait dans cette situation était amené à s'interroger : quel péché avait-il pu commettre pour se trouver dans cet état d'impureté ? Il allait de soi qu'il avait commis une erreur et que Hachem voulait le réveiller afin qu'il se repente. Alors, cette personne-là procédait à un examen de conscience, recherchait ses fautes et les regrettait sincèrement.

Cependant, le repentir doit être complet : s'il n'est que partiel, il ne peut être considéré comme un retour à D. Nombre d'entre nous tombent d'ailleurs dans cet écueil en effectuant souvent une techouva incomplète qui ne peut être considérée comme un réel repentir. En ordonnant de brûler la vache rousse et d'asperger l'homme impur de ses cendres, la Torah fait allusion au fait que nous provenons de la poussière (cendres) et que nous sommes destinés à y retourner. Cette évocation doit nous aider à nous amender parfaitement, comme ont dit nos maîtres (Berakhot 5a) : « Penser au jour de la mort permet de se protéger du mauvais penchant. »

Par ailleurs, soulignons que le terme « para » (vache) est composé des mêmes lettres que le mot « rapha » (s'affaiblir). Ainsi, une personne est amenée à devenir impure car elle s'est relâchée dans l'étude de la Torah, comme il est dit au sujet du verset (Chemot 17, 8) « Amalek survint et attaqua Israël à Refidim » : « car ils s'étaient relâchés (rafou) dans l'étude de la Torah » (Tan'houma Béchala'h 25). De même, le mot « adouma » signifiant « rousse » évoque le terme « din » qui se rapporte au « jugement ». C'est pourquoi quiconque délaisse l'étude de la Torah attire sur lui la rigueur de la justice. La personne devenue impure comprendra qu'elle est l'objet d'accusations à cause de son relâchement dans l'étude de la Torah.

Revenons à l'affirmation de nos Sages déjà citée : si quelqu'un constate que des malheurs le frappent, il analysera sa conduite. S'il ne trouve rien à se reprocher, il attribuera ces souffrances au fait d'avoir délaissé l'étude de la Torah. Ainsi, lorsqu'une personne est amenée à devenir impure, elle doit

examiner ses actes et déterminer quel comportement de sa part a pu engendrer son nouvel état. Si, après une telle introspection, elle n'a rien trouvé, elle comprendra que cet état est la conséquence de son manque d'assiduité dans l'étude de la Torah. Elle se rendra certainement compte qu'elle s'est relâchée dans son accomplissement des mitsvot et qu'elle est maintenant sous le coup de la rigueur divine. « Para Adouma » renvoie à « Rapha Din », c'est-à-dire que celui qui se relâche dans l'étude de la Torah attire sur lui la rigueur divine. On l'aspergera alors des cendres de la vache pour lui rappeler le jour de la mort et l'amener à un repentir complet devant D.

Nous avons déjà expliqué en détail dans un autre endroit pourquoi le cohen chargé de brûler la vache devenait alors impur. En réalité, la Torah craignait que celui-ci ne s'enorgueillisse de son rôle, ayant été le seul élu parmi tous les cohanim pour accomplir cette tâche.

Afin d'ôter de son cœur cet orgueil qui démolit, détruit et abîme toute bonne chose, la Torah le déclare impur.

Après avoir résolu toutes ces difficultés, il nous semble avoir saisi le secret de la vache rousse. Mais la Torah affirme (Bemidbar 19, 2) : « Ceci est un statut de la loi » : « c'est un décret devant Moi et vous n'avez pas le droit de le discuter » (Tan'houma 'Houkat 7). Ainsi personne ne connaît le véritable sens de cette mitsva, les raisons que nous venons de mentionner n'étant que de petites allusions...

D'ailleurs, même au sujet de Kora'h le Midrach nous apporte une explication étonnante : qu'a-t-il vu pour se rebeller contre Moché ? La vache rousse. Il comprenait certains secrets de cette mitsva : il savait qu'elle devait nous permettre de réaliser une techouva parfaite, qu'elle évoquait le jour de la mort, qu'une personne s'attirait la rigueur divine lorsqu'elle faiblissait dans l'étude de la Torah et que le Cohen qui brûlait la vache devenait impur afin de ne pas s'enorgueillir. Bien que conscient de toutes ces significations, il n'a pas tiré leçon, ne s'est pas repenti et n'a pas annihilé son orgueil. C'est précisément ce qui lui est reproché.

Pour nous aussi, tout cela doit servir de leçon.

Malheureusement, certains d'entre nous peuvent être frappés par des souffrances sans pour autant examiner leur conduite : les gens parlent pendant la prière, transgressant ainsi un interdit (Choul'han Aroukh Ora'h 'Haïm 124, 7), ils profèrent des paroles médisantes alors que la Torah a ordonné (Vayikra 19, 16) : « Ne va pas colporter le mal parmi les tiens. » Au lieu de prendre en compte ces injonctions et de cesser de parler, ils continuent à agir ainsi et à fauter.

Comment en vient-on à de tels comportements ? Par orgueil : nous sommes conscients de l'interdit, mais notre fierté nous empêche de nous repentir et d'examiner notre conduite. Nous nous permettons même de considérer que nous ne fautions pas ! Il faut être extrêmement vigilant concernant ce défaut : il faut se repentir, avant tout éradiquer son orgueil et se soumettre à D.

Paris	Lyon	Marseille	Allumage 
21:40*	21:16*	21:04*	
23:05	22:34	22:18	Fin

(\*Faire rentrer le Chabbat selon votre communauté)

### Le Pardon Du Tossefot Yom Tov

« Le peuple vint vers Moché et dit : Nous avons fauté en parlant de Hachem et de toi, prie Hachem pour qu'il éloigne de nous les serpents. Et Moché pria pour le peuple » (Bemidbar 21, 7)

Nous apprenons de là que lorsque quelqu'un nous demande pardon, nous ne devons pas nous montrer intraitables (Rachi). A l'époque où Rabbi Yom Tov Lipman Heller, le « Tossefot Yom Tov », était Rav de la ville de Prague, il dirigeait cette grande communauté dans la droiture et lui fixa de bonnes coutumes, en particulier en ce qui concerne les taxes que le gouvernement imposait de temps en temps aux juifs de Prague.

Jusqu'à l'arrivée à Prague du Tossefot Yom Tov, la direction des taxes se trouvait entre les mains des plus résolus de la communauté, dont certains utilisaient la force pour faire peser le poids des taxes sur le peuple, sans que les riches de la communauté soient mis à contribution dans la mesure de leur situation aisée.

Rabbi Yom Tov Heller y était extrêmement sensible. Il s'interposa, réussit à se faire nommer à la tête de ceux qui faisaient les évaluations et organisa la distribution des taxes en fonction de la fortune et du rang de chacun des habitants de la ville.

Cela suscita la fureur d'une partie des riches de la communauté. Sans se maîtriser, ils partirent dans une colère terrible dénoncer le grand Rav en l'accusant de vouloir fomenter une révolte contre le gouvernement. Comme preuve, ils montrèrent un exemple tiré de son livre « Ma'adanei Melekh ».

C'est surtout un grand riche du nom de Raphaël qui était furieux. Il se mit à manœuvrer pour faire perdre à tout prix sa rabbanout à Rabbi Yom Tov, ce qu'il n'arrivait pas à obtenir à cause de l'amour que les habitants de la ville portaient à leur grand Rav. Mais ce mauvais, sans aucun répit, accumulait les ruses et tous les moyens qui étaient à sa disposition pour faire perdre son poste au Rav, à n'importe quel prix.

Que fit-il ? Il se souvint qu'il entretenait des relations commerciales avec des ministres d'Etat de la ville de Vienne, étant changeur à la Cour de l'empereur.

Chacun de ces ministres lui était redevable d'une somme de quarante à cinquante mille dinars d'or. Le riche Raphaël vint alors les trouver avec une « proposition » : il était prêt à renoncer à une partie de leur dette, s'ils l'aidaient à chasser Rabbi Yom Tov de la rabbanout de Prague...

Ensuite, il réussit à séduire l'un des dayanim et un autre érudit qui faisaient partie des ennemis du Rav. Ils possédaient bien l'Allemand, et il leur demanda de terminer le travail. Ils recopièrent en les falsifiant des passages de « Ma'adanei Melekh », de façon à ce que le Rav Yom Tov Heller apparaisse publiquement comme un dangereux ennemi de l'Etat.

Cela fit son effet, et Rabbi Yom Tov fut arrêté et emprisonné. Ces vils délateurs croyaient que leur dénonciation allait provoquer le renvoi du Rav et qu'il serait chassé du pays. Mais les autorités le prirent très mal. Le Rav Heller se trouva passible de mort, et tous les juifs de la ville passibles d'expulsion.

Cependant Hachem, le gardien d'Israël, avait envoyé le remède avant le mal, ainsi qu'il est clairement expliqué dans le livre « Meguilat Eïva » de l'auteur de Tossefot Yom Tov. Le fils du Rav Heller, Rabbi Chemouël Heller, était revenu de la yéshivah de la ville de Mitz sans rien savoir de cette catastrophe, et il avait sauvé à ce moment-là de la mort la femme du consul de France à Vienne et son jeune fils. Comme il lui en était reconnaissant, le consul s'efforça d'agir en faveur de son père. Après des efforts nombreux et considérables, il réussit dans cette mission et Rabbi Yom Tov fut libéré et condamné à payer une lourde amende, si bien qu'il resta totalement ruiné. Ensuite, la main de Hachem frappa les délateurs et ils moururent, eux et leurs enfants, l'un après l'autre, bien que Rabbi Yom Tov les ait pardonnés de tout cœur.

A ce moment-là, le riche Raphaël, le chef des délateurs, tomba malade.

Il comprit que son tour était arrivé de recevoir son châtement. Rabbi Yom Tov aurait voulu lui rendre visite, car auparavant ce riche avait fait partie des gens qui l'aimaient beaucoup, mais il n'en trouva pas le courage. Il craignait que Raphaël risque de penser que le Rav venait voir sa vengeance et se réjouir de son malheur. Alors qu'il était perplexe et se demandait s'il fallait aller chez lui, le serviteur du riche arriva pour lui demander au nom de son maître de vite venir le trouver, car il avait une chose très importante à lui dire.

Immédiatement, le Rav alla chez lui et le trouva alité dans de grandes souffrances. Le malade se tourna vers Rabbi Yom Tov et lui dit : « Rabbeinou, vous que j'aimais ! Je sais que vous avez compris que c'est moi qui vous ai persécuté et que j'ai provoqué tous vos malheurs. Je vous ai rendu pauvre et indigent, et j'ai failli provoquer l'expulsion de tous les juifs de la ville. Mais malgré tout, Hachem est mon témoin que je n'avais pas de mauvaises intentions dans ces proportions-là. Rabbeinou, vous qui m'étiez si cher !

« Je vous le dis comme Haman à Mordekhai : « Vous avez fait plus avec une poignée de votre offrande que je n'ai fait avec tout mon argent, Hachem était avec vous et a préparé le remède avant que vous soyez frappé. »

Là, le riche Raphaël éclata en sanglots : « Vous, Rabbeinou, qui êtes un homme saint, ayez pitié de moi, ayez pitié de mon âme, pardonnez-moi, et demandez aussi pour moi la miséricorde du Miséricordieux, afin qu'il me guérisse de ma maladie et de mes douleurs, et que je puisse avoir le temps de réparer le mal que j'ai fait... » Il n'eut pas la force d'en dire plus long et éclata en sanglots violents. Effectivement, Rabbi Yom Tov Lipman Heller lui répondit : « Je vous pardonne de tout mon cœur, et je demanderai aussi à Hachem qu'il vous guérisse de votre maladie. »

## Je suis prière

### Le secret du Maguid de Doubno

Dans l'Introduction au Séfer MaMidot du Maguid de Doubno, que son mérite nous protège, son disciple le gaon Rabbi Avraham Berroush Pillehm zatsal raconte qu'il avait coutume, tous les jours au milieu de l'étude, de s'asseoir un moment auprès de l'endroit où se trouvait le sidour Kol Bo, et de dire quelques psaumes en pleurant, puis il retournait étudier le cours qu'il faisait avec eux. Il le faisait tous les jours, tous les ans, et personne ne savait pourquoi.

Quand il mourut et qu'on l'accompagna jusqu'à sa dernière demeure, le chamach du beit hamidrach dit qu'il pensait savoir à quoi correspondaient ces pleurs. Le Maguid lui avait ordonné en secret de lui dire s'il savait qu'il y avait un souci chez quelqu'un. La ville de Zamoshtsh est très peuplée, et chaque jour il lui annonçait : « Untel est malade », « Unetelle a un accouchement difficile », et ainsi de suite selon ce qui se présentait.

## Garde Ta Langue

### Il faut garder sa bouche

Nous devons encore apprendre de cela que si quelqu'un a obtenu un prêt d'une autre personne et qu'il va raconter à tout le monde combien le prêteur a été bon avec lui, il va provoquer de cette façon que des hommes méchants l'assaillent, et il ne pourra pas s'en défendre. Et on doit garder sa bouche et sa langue.

(‘Hafets ‘Haïm)

### L'esprit allégorique

« Voici la loi de la Torah que Hachem a ordonnée » (19, 2)

Un non-juif posa à Rabban Yo'hanan ben Zakaï la question suivante : « Ces choses-là que vous pratiquez ressemblent à de la sorcellerie. Vous prenez une vache que vous brûlez, vous rassemblez ses cendres, et après en avoir aspergé quelques gouttes (de l'eau et des cendres) sur une personne rendue impure par le contact d'un mort, vous la déclarez pure ! »

Il répondit : « N'avez-vous jamais été envahi par un mauvais esprit ? »

Il lui dit : « Non ! »

- Avez-vous déjà vu un homme qui l'était ?

- Oui !

- Que feriez-vous pour l'aider ?

- On ferait enfumer des racines de plantes sous son corps et on lui jetterait de l'eau pour faire disparaître ce mauvais esprit.

- Ecoutez bien ce que votre bouche prononce. C'est la même chose pour l'esprit d'impureté, comme il est écrit : « Les prophètes et l'esprit d'impureté, Je ferai disparaître de la terre » (Zekharia 13, 2) ; de la même façon, il faut asperger de l'eau lustrale pour le faire fuir.

Après cette discussion, ces élèves lui demandèrent : « Vous avez donné une réponse adaptée au niveau de cet homme, mais à nous que direz-vous ? Il leur répondit : Ce n'est ni le mort qui rend impur, ni l'eau qui purifie, mais le Saint béni soit-Il Qui décide de la pureté ou de l'impureté. C'est une loi que J'ai ancrée, un décret que J'ai imposé, tu ne peux t'y dérober, comme il est écrit : « Ceci est la loi de la Torah. »

(Bemidbar Rabba)

### Le tsaddik dans son monde

« Parle aux bnei Israël, qu'ils prennent pour toi une vache... » (19, 2)

Rabbi A'ha a dit au nom de Rabbi Yossi bar 'Hanina : Au moment où Moché est monté au Ciel, il a entendu la voix du Saint béni soit-Il Qui étudiait le passage sur la vache rousse, et énonçait une halakha en citant son auteur : « Mon fils Rabbi Eliézer dit : on appelle génisse un animal d'un an et vache un animal de deux ans. »

Moché lui dit : « Maître du monde ! Toutes les créatures célestes et terrestres t'appartiennent, et tu dictes une halakha au nom d'un être humain ? »

Il lui rétorqua : Il existera dans Mon monde un tsaddik qui débutera son étude par le sujet de la vache rousse : « Rabbi Eliézer dit : on appelle génisse un animal d'un an et vache un animal de deux ans. »

Moché lui dit : « Maître du monde ! Je souhaite qu'il fasse partie de mes descendants. » Il lui répondit : « Je te promets qu'il le sera ! », ainsi qu'il est écrit : « Le nom de l'un est Eliézer » (Chemot 18, 4), le nom de cet être unique est Eliézer.

(Midrach Tan'houma)

### Le même décret pour tous

« Voici la loi : quand un homme meurt... » (19;14)

Les anges ont dit au Saint béni soit-Il : « Maître du monde ! Pourquoi Adam le premier homme est-il mort ? » Il leur a répondu : « Parce qu'il n'a pas appliqué Mes préceptes ! » Ils ont rétorqué : « Pourtant, Moché a appliqué Tes lois » (donc pourquoi il ne devrait pas mourir). Il a répondu : « C'est un décret de Ma part, le même pour tout humain, comme il est dit : « Voici la loi : quand un homme meurt »

(Sifri Devarim)

### Une installation accusatrice

« Toute l'assemblée d'Israël arriva au désert de Tsin, le premier mois, et le peuple s'installa.. » (20, 1)

Partout où il est dit « s'installa », le Satan porte des accusations, par exemple : « Avraham s'installa à BeerShéva » (Béréchit 22, 19), « Sarah mourut » (23, 2), « Ya'akov s'installa » (37, 1), Yossef se fait enlever. «

Israël s'installa à Chittim », « le peuple se livra à la débauche » (Bemidbar 25, 1).

### Plaintes et querelles

« Le peuple se querella avec Moché » (20;3)

Moché et Aharon pleuraient à l'intérieur (de la tente) et le peuple d'Israël pleurerait à l'extérieur. Moché n'eut pas de nouvelles des bnei Israël jusqu'à six heures. Alors ils entrèrent chez lui et lui dirent : « Jusqu'à quand vas-tu pleurer ? » Il répondit : « Ne devrais-je pas pleurer sur ma sœur défunte ? » Ils répondirent : « Plutôt que de pleurer sur une seule personne, pleure sur nous qui n'avons plus d'eau à boire ! »

Immédiatement, il s'est levé, est sorti et les a vus se disputer pour un puits sec. Il leur a répondu qu'il leur avait déjà dit : « Je ne puis assumer, moi seul, votre charge ! » (Devarim 1, 9)

(Midrach HaGadol)

### Leçon de morale

« D. envoya les serpents contre le peuple » (21, 6)

Pourquoi les serpents plus que d'autres châtiments ?

Parce que D. a dit au serpent : « Tu mangeras de la poussière toute ta vie », et il ne s'est pas plaint. C'est donc lui qui devra châtier les bnei Israël, qui se sont plaints de leur subsistance.

(Michnat Rabbi Eliezer)

## Les Fidèles

### Qui est le plus puissant ?

Un jour arriva le tour de Rabbi Yéhochoua Dérhy de servir le tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto le petit, que son mérite nous protège (Rabbi Yéhochoua a mérité de vivre longtemps, et notre maître chelita a entendu de sa bouche l'histoire suivante.)

Alors que Rabbi 'Haïm lui avait déjà annoncé qu'il allait le servir pendant quelques jours, arriva tout à coup un juif riche qui était de nature violente, et il demanda à Yéhochoua :

« Je voudrais maintenant servir le Rav. Vous allez donc rester chez vous et je vais servir le Rav. »

L'intéressé s'étonna :

« Il y a longtemps que j'attends de servir le Rav, et vous venez tout à coup pour vouloir me prendre ce grand mérite ! »

Le riche lui répondit agressivement :

« Si vous ne me laissez pas servir le Rav, vous allez recevoir des coups sérieux. »

Rabbi Yéhochoua craignit ces menaces, et n'ayant pas le choix, il accepta.

Le lendemain, le riche revint vers Rabbi Yéhochoua pour lui demander pardon. « Je ne peux pas servir le Rav, c'est un travail très difficile », dit-il.

« Pourquoi ? » demanda Rabbi Yéhochoua. Le riche lui raconta la véridique raison :

« Quand j'ai commencé à servir le Rav, il m'a demandé : Pourquoi voulez-vous me servir, est-ce pour connaître beaucoup de gens ou pour pouvoir manger beaucoup (comme on le sait, Rabbi 'Haïm rentrait dans de nombreuses maisons pour ramasser de la tsedaka pour les pauvres, et partout on lui offrait des gâteaux. Rabbi 'Haïm en goûtait un petit peu, et il ordonnait à son chamach de manger le reste). » Je lui ai répondu que je ne voulais rien manger du tout.

Pendant toute la journée, le riche avait eu toutes sortes de difficultés, et il était très fatigué. Or toute cette fatigue venait de Hachem, parce qu'il avait pris la place de quelqu'un d'autre. La nuit, Rabbi 'Haïm lui demanda : « Hachem vous a donné la richesse pour que vous le serviez, et pas pour être violent et rejeter quelqu'un d'autre. Rentrez chez vous et n'osez plus revenir pour me servir, en prenant la place d'un autre. »



Quand quelqu'un prie pour les autres, sa prière est plus désintéressée que lorsqu'il prie pour lui-même, écrit Rabbi Tsaddock Ha-Cohen de Lublin zatsal. La raison en est que lorsqu'on prie pour soi-même, la soumission et la concentration dans la prière sont au service de ce qu'on demande dans sa prière, ce n'est donc pas une prière désintéressée. Mais quand on prie pour d'autres, on n'a pas l'intention d'obtenir ce pour quoi l'on prie, mais on reconnaît que personne d'autre que D. ne peut répondre aux désirs de chacun, et en cela on répare ce qui manque d'abord chez celui qui prie, et ensuite chez celui pour lequel on prie, parce qu'on n'agit pas pour soi-même en ayant besoin de cette même chose, et l'intention n'est pas tournée vers soi-même.

Comme le dit le verset à propos d'Avraham : « Avraham pria D., et D. guérit Avimélekh. ». Sa prière ne portait que sur Avimélekh. Et il est écrit pour Iyov : « Quand il pria pour son ami », l'intention ne portait pas du tout sur lui-même mais sur son ami, et Hachem a compensé ses pertes.

La prière pour les autres est utile même au moment de l'épreuve, comme on l'apprend d'Avraham et Iyov, et comme le dit le traité Bava Kama perek Ha'Hovel : « Avraham pria D. et D. guérit Avimélekh, sa femme et ses servantes et elles enfantèrent », et il est écrit : « Et Hachem visita Sara comme Il l'avait dit. » Le fait qu'Avraham avait prié pour Avimélekh était la raison pour laquelle Sarah avait enfanté. Et il est dit à propos de Iyov : « Hachem compensa les pertes de Iyov quand il a prié pour son ami. » Il semble que celui qui demande miséricorde pour un autre alors qu'il a besoin de la même chose est exaucé en premier, même s'il n'a pas prié pour lui-même (Ressissei Laïla).

### **Demander miséricorde pour un pécheur**

On doit prier même pour les méchants en demandant qu'ils se repentent, comme le dit le Zohar (I, 105a) : c'est une mitsva de prier pour les méchants pour qu'ils se reprennent et n'entrent pas au Guéhénom, ainsi qu'il est écrit (Téhilim 35, 13) : « Et moi, quand ils étaient malades, j'étais revêtu d'un silice, etc. »

Comme l'a dit Brouria à Rabbi Méir (Berakhot 11a) : « Il n'est pas écrit (ibid. 104, 35) : « Que les pécheurs disparaissent », mais « Que les péchés disparaissent », prie pour eux afin qu'ils se repentent. »

Le verset (Yéchayah 53, 12) « qui a intercédé en faveur des coupables » dit explicitement que la personne en question a demandé miséricorde pour que les pécheurs d'Israël se repentent. De même, Moché a prié pour que les méchants fassent techouva.

Voici ce que les Sages (Chabbat 67a) ont dit sur le verset (Vayikra 13, 45) « il proclamera : impur, impur ! » : il faut annoncer ses malheurs au public, car beaucoup de gens imploreront miséricorde pour vous. Dans le verset, il est question du lépreux qui a reçu un juste châtement pour avoir dit du lachon hara, c'est pourquoi il doit demeurer isolé en dehors du camp, et pourtant on doit prier pour lui.

La Guemara enseigne (Berakhot 12b) : quiconque a la possibilité de demander miséricorde pour quelqu'un d'autre et ne le fait pas est appelé un pécheur. Le Zohar écrit une chose terrible : quiconque avait la possibilité de louer le Créateur et ne l'a pas fait, il est dit que c'est de lui qu'il est écrit (Yéchayah 1, 15) : « Même si vous multipliez les prières, Je n'écoute pas, vos mains sont pleines de sang. »

Il est évident que celui qui n'implore pas miséricorde pour l'autre transgresse l'interdiction de verser le sang de son prochain. C'est explicite dans l'enseignement des Sages (Nedarim 40a) selon lequel quiconque ne rend pas visite à un malade, c'est comme s'il versait le sang.

Quiconque ne rend pas visite à un malade ne demande rien pour lui, ni qu'il vive et ni qu'il meure. Et le Roch explique : C'est un grand mal, car s'il lui rendait visite il demanderait miséricorde pour lui, et il est possible que ce soit un moment favorable et que sa prière soit exaucée.

Donc éviter de lui rendre visite peut provoquer sa mort, et la halakha (Rema Yoré Dea 235, 4 au nom du Ramban) est que l'essentiel de la visite à un malade est de prier pour lui.

(Beer Moché parachat Kedochim)

## A la lumière de la Paracha

### **Le mérite de la Chira provient de la force de Moché Rabbeinou**

« Alors Israël entonna ce chant.. » (Bemidbar 21, 17)

Les commentateurs se demandent pourquoi, si les bnei Israël ont ressenti le besoin de chanter sur le puits, ils ont attendu quarante années pour le faire, juste avant d'entrer en Terre sainte, alors qu'à ce moment-là le puits cesserait de donner de l'eau !

De plus, pour quelle raison n'ont-ils pas chanté au début, lorsqu'ils ont bénéficié de tous les bienfaits surnaturels, à savoir que Hachem leur a fourni de l'eau et de la nourriture dans un endroit habité par des serpents et des scorpions ?

J'ai pensé expliquer que Moché Rabbeinou s'est abstenu de chanter sur le puits avec les bnei Israël au bout de quarante ans, comme il avait chanté en traversant la mer, selon le verset : « Ainsi chanta Moché avec les bnei Israël ». Nos Sages ont affirmé (Chemot Rabba 23, 9) qu'au moment où le peuple est sorti d'Égypte et est arrivé devant la mer, Moché a voulu le guider dans la voie de Hachem en lui apprenant à Le remercier constamment pour tous les miracles. C'est la raison pour laquelle c'est lui-même qui a entamé un chant et entraîné Israël après lui. Mais le peuple ne s'est pas investi dans ce chant et n'a fait que suivre Moché en étant porté par l'esprit saint qui régnait sur le prophète.

Dès lors que Moché leur a transmis cet enseignement, il n'a plus désiré entamer de chant car il voulait que le peuple s'investisse, et soit dorénavant l'initiateur d'un nouveau chant, car un chant non travaillé n'a pas la même valeur que s'il était le fruit d'un effort.

Quoi qu'il en soit, bien que Moché n'ait pas entamé le chant du puits, les bnei Israël étaient conscients qu'ils n'avaient atteint le niveau de prophétie et celui de chanter sur le puits que grâce à la force de Moché Rabbeinou. Par le fait qu'il chantait avec eux en traversant la mer (« Alors Moché chanta »), les bnei Israël ont eu le mérite d'être imprégnés de l'esprit divin à côté du puits (« Alors Israël chanta »).

Qu'ont-ils dit ? « Le puits que des princes ont creusé ». Nos Sages ont enseigné (Tan'houma 'Houkat 21) que les princes représentent les Patriarches, ce qui nous apprend que le mérite du chant dépend de celui des Patriarches, et aussi de celui de Moché Rabbeinou, ainsi qu'il est écrit : « par le sceptre, par leur bâton », le sceptre correspondant à Moché (Zohar 'Hadach, 'Houkat 83, 1).

Voilà pourquoi ils n'ont chanté sur le puits qu'au bout de quarante ans, car il est enseigné (Avoda Zara 5b) qu'un homme ne peut véritablement cerner la pensée de son maître qu'au bout de quarante ans. Après ces années, les bnei Israël ont reconnu qu'ils n'ont pu mériter tous les miracles et ce niveau de chant que par le mérite et la force de Moché Rabbeinou. De même qu'il leur a enseigné le chant et la gratitude pour le miracle de l'eau, à leur tour ils ont chanté au bout de quarante ans à côté de l'eau et du puits.